

LE PÔLE SENIORS

QUEL EST SON RÔLE ?

Il accueille, informe, aide au maintien à domicile, propose des activités et des animations.

Le CLIC est le Centre local d'information et de coordination gérontologique

Cette structure d'accueil et d'information informe les plus de 60 ans et leur facilite l'accès aux droits et aux services dans tous les domaines.

☎ 01 40 96 31 70

Les services de maintien à domicile

Pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes handicapées (+ de 80 % d'invalidité) :

- **Les aides à domicile** : une aide pour les tâches quotidiennes.

☎ 01 40 96 73 99 / 71 39

- **La téléassistance** : un système d'alarme 24h/24 en cas de malaise ou chute.

☎ 01 40 96 71 39 / 72 52

- **Monsieur dépannage** : il se rend à domicile pour effectuer de « petits travaux » de bricolage et de jardinage.

☎ 01 40 96 72 52 / 71 39

- **Le portage des repas à domicile**

☎ 01 40 96 73 98 / 71 41

- **2 restaurants collectifs** à la résidence Renaître et à La Maison des Ans Toniques.

☎ 01 40 96 73 98

Le Conseil de seniors

Instance consultative de 40 personnes retraitées, il s'inscrit dans une dynamique participative avec pour objectif d'associer les seniors aux décisions de la municipalité.

Le Conseil des seniors est organisé en 4 commissions thématiques :

Urbanisme/transport/environnement/écologie, Économie/emploi/formation, Prévention, Culture/loisirs/sports.

☎ 01 40 96 72 52

Les foyers logements

Les deux foyers logements accueillent les seniors de plus de 65 ans valides qui souhaitent bénéficier d'une vie en société, tout en conservant leur indépendance :

- **Résidence Renaître**

1 bis, rue du Mont-Blanc

Foyer-logement de 71 studios individuels avec restaurant, bibliothèque, club, jardin, animation, personnel 24h/24.

☎ 01 46 68 05 58

- **Résidence Soleil**

allée de l'Herbier - 30 appartements F1 et F2, en rez-de-chaussée avec jardinet.

☎ 01 40 96 73 98

Le service animation

Propose pour les plus de 66 ans une sortie de printemps, un séjour de mer au centre de vacances de Kerjouanno, et offre une sortie ou un coffret gourmand pour les fêtes de fin d'année.

☎ 01 40 96 72 29

La Maison des Ans Toniques

23/25, villa Domas

Maison municipale d'animations ouverte du lundi au vendredi, réservée aux personnes retraitées.

☎ 01 40 96 73 39

Thés dansants, déjeuners à thème, projections conférences, jeux de société, informatique, ateliers mémoire, gym...

LE CCAS PRÈS DE VOUS

Contact

81 rue Prosper-Legouté
92160 Antony
Tél. 01 40 96 71 38
ccas@ville-antony.fr

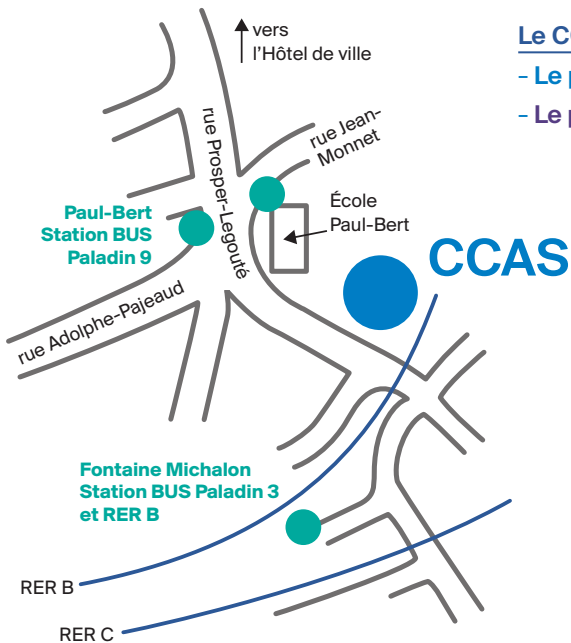
Ouverture au public

Lundi : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h 30
Mardi : 8 h 30 - 12 h | fermé au public
Mercredi : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 18 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h 30

LE CCAS PRÈS DE VOUS

Le **CCAS d'Antony** met en œuvre une action générale de prévention et de développement social au sein de la Ville, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Son **rôle** est d'accueillir, conseiller et orienter les personnes âgées, handicapées et/ou en difficulté. Il propose des activités et des animations aux retraités antoniens.



L'installation du **CCAS au 81, rue Prosper-Legouté** présente de réels avantages :

- Un rapprochement physique avec les services du Département,
- De plus grands locaux favorisant un accueil plus confidentiel et plus personnalisé,
- Un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Un lieu bien desservi par de nombreux transports en commun.

Le CCAS est scindé en 2 pôles :

- **Le pôle social**
- **Le pôle seniors**

LE PÔLE SOCIAL

QUEL EST SON RÔLE ?

Il accueille, conseille mais aussi oriente toutes les personnes en difficulté.

Instruit des dossiers d'aide sociale, notamment :

- **Les aides légales** : titre de transport améthyste, aide aux frais de placement en maison de retraite ou foyer pour les personnes en situation de handicap, Allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), comme par exemple la carte d'invalidité, les prestations de compensation du handicap, l'allocation adulte handicapé...
☎ 01 40 96 71 38

- **Les aides facultatives du CCAS** : bourses communales (participation selon les ressources aux frais de cantine pour les demi-pensionnaires de la 6^e à la terminale), aides au paiement de prestations municipales, opération de Noël pour les enfants...
☎ 01 40 96 72 59 / 73 38

Instruit des demandes d'aides financières individuelles

☎ 01 40 96 71 12 / 71 86

Anime et assure le secrétariat du Fonds solidarité logement (FSL)

☎ 01 40 96 73 38

Anime la Commission de Prévention aux impayés de loyers (CPIL)

☎ 01 40 96 31 25

Assure des missions d'accompagnement social lié au logement en partenariat avec le Conseil général.

☎ 01 40 96 31 20 / 31 25

Permet une domiciliation aux personnes sans domicile stable

☎ 01 40 96 71 12 / 71 86

Coordonne la charte ville-handicap

qui est le lien entre la Ville, les associations et les administrés. Un agent référent favorise le lien social avec la personne handicapée.
☎ 01 40 96 73 42